Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 066-216600163-20250414-032_AVRI_2025-BF

COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 14 avril 2025 à 18h00

Délibération n° 032/avri/2025
EPIC Office du Tourisme - Approbation du budget primitif 2025

L'an 2025, le 14 avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER,

Absents excusés ayant donné procuration : Guy VINOT pouvoir à Anne MAURAN, Guillaume BLAVETTE pouvoir à Marie-Clémentine HERRE, Evelyne CANOVAS pouvoir à Catherine ADELL, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Olivier CAPELL, Ghislaine BALLESTE pouvoir à Jean-Michel SOLÉ,

Absents : Stéphan BOADA, Cédric CASTELLAR.

Effectif : 27 Quorum : 14

Présents : 20 ; Absents excusés ayant donné procuration : 5 ; Absents : 2

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.

Vu le Code du tourisme et notamment son article L. 133-8 ;
Vu la délibération n° 2025-008 du 11 mars 2025, du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme, approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2024 de l'Office de Tourisme ;
Vu la délibération n° 2025-010 du 11 mars 2025, du comité de direction de l'EPIC Office de tourisme, approuvant le Budget primitif 2025 de l'EPIC Office de Tourisme ;
Vu l'avis favorable de la Commission n°5 du 26 mars 2025 ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 066-216600163-20250414-032_AVRI_2025-BF

Considérant que le budget et les comptes de l'Office de Tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le budget primitif de l'EPIC Office de Tourisme, arrêté par le comité de direction par délibération susvisée, s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	196 400,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	420 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 900,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	12 000,00 €
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 400,00 €
Chapitre 69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	3 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	17 700,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**652 400,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2025
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	195 015,37 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	5 320,00 €
Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	182 064,63 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	270 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**652 400,00 €**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 066-216600163-20250414-032_AVRI_2025-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2025
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	4 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	8 700,00 €
Chapitre 23 – Travaux en cours	13 500,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**26 200,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2025
Chapitre 002 - 13 - Operations financières	8 500,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	17 700,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**26 200,00 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 25) **:**

- **d'approuver** le budget primitif de l'EPIC Office de Tourisme pour l'exercice 2024 (ci-annexé) qui s'équilibre en recettes et en dépenses, comme suit :

  Section de fonctionnement : .....652 400,00 €
  Section d'investissement : .....26 200,00 €

- **de dire** que la présente délibération :
  - est transmise au représentant de l'Etat ;
  - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA

Le Maire
Jean-Michel SOLÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.